



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé

J'aimerais qu'un de mes projets fasse l'objet d'une capitalisation

Quels projets capitaliser ?

Pour être capitalisé, un projet :

- doit être achevé ou avoir démarré depuis au moins un an
- doit respecter les principes éthiques en promotion de la santé (non discriminant, non stigmatisant, non culpabilisant, etc.)
- ne doit pas faire l'objet de conflits d'intérêt avec des financeurs privés lucratifs
- doit être source d'enseignements en interne et d'inspiration pour d'autres acteurs dans d'autres contextes

Le projet doit respecter les critères définis par le Comité éditorial du Portail CAPS



L'accompagnateur·ice : un tiers facilitateur

Une capitalisation doit être menée par une personne extérieure au projet.

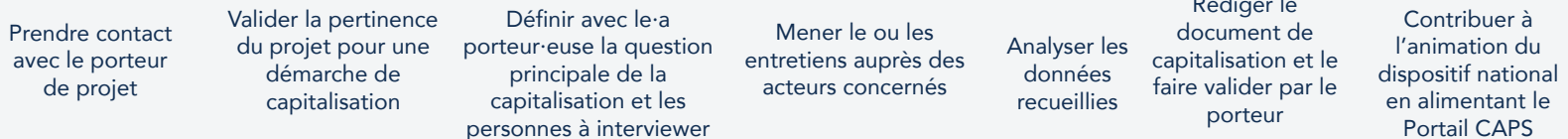
Nous appelons ce rôle : « accompagnateur·ice en capitalisation »

L'accompagnateur·ice en capitalisation doit, dans l'idéal, être extérieur et à la structure porteuse et formé·e à la démarche de capitalisation

Il·elle peut appartenir à la structure porteuse du projet, dans la condition où il·elle n'a pas du tout été impliqué·e

Il·elle est le garant du cadre éthique et du respect des objectifs de la démarche de capitalisation

Missions de l'accompagnateur



Faire capitaliser un projet, qu'est-ce que cela implique ?

POUR LE·A PORTEUR·EUSE DE PROJET

Contribuer à une capitalisation représente environ une journée de travail pour le(s) contributeur·ice(s) principal(aux). Cela intègre l'entretien, les liens avec les partenaires, la relecture de documents.

POUR L'ACCOMPAGNATEUR·ICE

La réalisation d'une capitalisation représente environ 5 jours de travail, pour une capitalisation standard. Ce temps peut monter jusqu'à 10 jours, si la capitalisation nécessite divers entretiens et des rencontres avec le public concerné par le projet capitalisé et/ou les partenaires.

Conseils pour le financement



Intégrez, dès la conception de votre projet une enveloppe budgétaire pour la réalisation future de sa capitalisation.



Suivre les appels à contribution de démarches de capitalisation.



Dans tous les cas, échangez avec vos partenaires financeurs autour du projet et de votre souhait de le capitaliser.

CONTACT FORMATION

Pour échanger sur votre projet de capitalisation, contactez-nous à l'adresse capitalisation@sfsfp.fr
À ce jour, +270 personnes sont formées à la capitalisation, en France - Rendez-vous sur la page Formation du Portail CAPS, pour en savoir plus

POUR EN SAVOIR PLUS

Lire le **Cahier pratique** de la capitalisation des expériences en promotion de la santé
Consulter la foire aux questions du Portail CAPS